

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos 19600 Saint Pantaléon de Larche Tél : 05 55 22 61 30

> Fax: 05 55 22 64 10 Mail: syttom19@syttom19.fr www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

20

Nombre de délégués en exercice :

Nombre de délégués présents: 11

Nombre de votants: 13

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

OBJET: N° 2014/06/09: AFFECTATION DU RÉSULTAT - EXERCICE 2013

<u>Rapporteur</u>: Monsieur Marc CHATEL

Après avoir entendu et adopté ce jour le compte administratif de l'exercice 2013, considérant les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013 figurant au compte de gestion (A)

1 876 738,87 €

Report à nouveau du compte de gestion (B)

7 888 870,54 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013 (C = A+B)

9 765 609,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)(D)

- 4 531 520,38 €

BESOIN DE FINANCEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4 531 520,38 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013, le Président du SYTTOM 19 propose aux membres du comité syndical l'affectation des résultats suivante au budget supplémentaire 2014 :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 soit 9 765 609,41 € sera affecté :
- 1) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 4 531 520,38 €
- 2) le surplus en recettes de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 5 234 089,03 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014

O 3 JUIL. 2014

CONTROLE DE LEGALITE

Président

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/20 Met publication ou notification du 03/07/20 Met publication ou